

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
06/4/24
DOSSIER N°7053**

**COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 -
SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 -
SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération n°11/3/6 du Conseil général du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif
"Collège au Patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-06/4/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant total de **3 055 €** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDEE
Jean Picart le Doux – BOURGANEUF	4 ^{ème} A	Cité Internationale de la Tapisserie – AUBUSSON	20	25/05/2025	275 €
	3 ^{ème} A, B, C et D	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	64	01/04/2025	1 000 €
Jean Zay – CHAMBON SUR VOUEIZE	3 ^{ème} A et B	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	35	12/05/2025	750 €
Simone Veil – CHENERAILLES	3 ^{ème} A et B	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	41	17/06/2025	695 €
Octave Gachon – PARSAC	6 ^{ème} A et B	Archives départementales – GUERET	42	12/06/2025	260 €
	4 ^{ème} B	Microfolie – GOUZON	20	23/05/2025	75 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET